

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

■ Séance du 13 décembre 2013

■ Présentation du rapport d'activité 2012 du délégataire de Service Public pour le transport des Communes de La Ciotat et Ceyreste

La Société CIOTABUS a remis son rapport annuel 2012 relatif à l'exploitation du réseau transport en commun des communes de la Ciotat et de Ceyreste. Celui-ci se décompose en deux parties ci-après exposées.

Compte-rendu technique

I/ Offre kilométrique

Elle est en augmentation de 1%. 683 274 km ont été parcourus en 2012 contre 676 343 km en 2011.

Le service est stable cette année, le contrat d'exploitation arrivant à échéance dans 18 mois justifie l'absence d'offre supplémentaire. Une réflexion a été initiée avec la Mairie et MPM pour imaginer le réseau de demain et les adaptations nécessaires pour mieux desservir la commune et ses nouveaux quartiers.

II/ Fréquentation

On constate une augmentation de la fréquentation en 2012 avec 856 379 voyageurs contre 836 486 en 2011 (+2,21%)

La ligne 51 enregistre la plus forte hausse avec une augmentation de 87% (6785 validations contre 3631). Les actions menées en partenariat avec le délégataire et l'association Athélia entreprendre ont certainement contribué à ce bon résultat.

Cette hausse s'explique avant tout par la mise en place depuis 2010 du Pass Liberté permettant aux scolaires du primaire et à leurs enseignants de se déplacer sur le réseau toute l'année.

III/ Démarche qualité :

Le contrat prévoit la mise en œuvre d'une démarche qualité basée sur différents critères (points d'arrêt, propreté des véhicules, ponctualité...) destinés à évaluer et optimiser le service.

MPM a audité le délégataire tout au long de l'année. Les résultats obtenus sont très satisfaisants. Ainsi, conformément aux engagements contractuels, MPM a versé à CIOTABUS, au titre de l'intéressement 76 413 euros HT.

Compte rendu financier

L'engagement sur les recettes 2012 s'élevait à 467 962 euros HT, or les recettes réellement réalisées s'élèvent à 528 186 euros HT, soit un différentiel positif de 60 224 euros HT pour le délégataire.

Le calcul de la contribution financière forfaitaire versée par MPM pour équilibrer les comptes de la délégation de service public correspond à l'écart entre l'engagement de dépenses révisé et l'engagement des recettes.

L'engagement prévisionnel sur les dépenses indiqué dans la convention s'élève pour l'année 2012 à 2 530 432 euros HT.

Le montant de ces dépenses, actualisées annuellement en fonction d'une formule d'indexation s'élève à 3 015 070 euros HT

Par conséquent, la contribution financière forfaitaire versée par MPM au délégataire pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012 s'élève à 2 547 109 euros HT.

Conclusion :

En 2012, le réseau Ciotabus n'a pas connu d'évolution particulière. L'offre est restée constante, la fréquentation a augmenté légèrement. Le contrat arrivant à expiration dans 18 mois, une réflexion est en cours pour restructurer le réseau en fonction des réalités démographiques et urbanistiques connues par cette commune ces dernières années.